

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 octobre 2013

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Maryse LAUMONIER, Paule MASSON, Michelle NAPOLITANO, Sylvie BROUILLARD et Annie DOUSSINT et Mrs Vivian DE BONA, Jean-Michel DUMAZERT et Marc OUDET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT
Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mr Marc OUDET

Absents : Mrs Jean-Jacques CANAL, Sébastien DESBOURDES et Mr Roger TRILLAUD.

Secrétaire de séance : Mme Annie DOUSSINT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Annie DOUSSINT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Comptes rendus des 28/06/2013 et 06/08/2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes rendus des 28/06/2013 et 06/08/2013.

3) SIARCE Modification du périmètre

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que certaines communes quittent leurs syndicats et souhaitent intégrer celui du SIARCE et pour ce faire les collectivités membres doivent en donner leur accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au SIARCE du SAN de Sénart en Essonne pour la commune de Morsang sur Seine pour la compétence Berges de Seine ; Approuve l'adhésion au SIARCE du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien des Fosses et Vidanges, le Drainage et l'Irrigation de la région de Mennecy (SIPAEFVDI), Syndicat Intercommunal d'Assainissement et des Eaux de la Région de la Ferté Alais (SIAERFA) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du plateau de Champcueil/Chevannes, Nainville-les-Roches (SIA Plateau de Champcueil) pour lesquels, le SIARCE se substitue à compter du 1^{er} janvier 2014 ; Approuve les adhésions au SIARCE des communes de Champcueil, Chevannes, Nainville-Les-Roches et Orveau à compter du 1^{er} janvier 2014 pour les compétences dévolues anciennement à leur syndicat respectif dissous et approuve la modification des statuts (liste des collectivités adhérentes).

4) SIARCE Modification du zonage d'assainissement de Boissy le Cutté

Mme le Maire explique que la révision du plan de zonage d'assainissement doit être soumise à une enquête publique. Elle rajoute que la commune est en cours de réalisation de PLU et que le nouveau zonage a été étudié en lien avec notre PLU. Mme TOSTIVINT explique que l'enquête publique peut être menée simultanément à l'enquête publique relative au PLU.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de révision du plan de zonage et d'approuver le lancement de l'enquête publique.

Mr OUDET demande si le SIARCE fera respecter le plan de zonage, pour la protection des nappes phréatiques contre les installations sauvages dans les bois (mobil homes, caravanes,...).

Mme TOSTIVINT répond que la commune doit porter plainte auprès de la gendarmerie pour que les services de l'état suivent pour faire respecter les zonages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de zonage d'assainissement de Boissy le Cutté tel que présenté et le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales,

5) Contrat Territorial

Mme le Maire informe que le dossier du contrat territorial avance doucement. Elle précise qu'une réunion s'est tenue en mairie le 24 septembre 2013. Mme TOSTIVINT précise que le dossier est achevé et que le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le dépôt du dossier. Elle précise que la première délibération concerne un contrat départemental communal qui a changé de terme juridique : contrat territorial. Mme le Maire précise que la signature est prévue pour fin décembre et que les demandes de versement des subventions pourront être sollicitées dès janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total de 205 395 € HT ; Sollicite pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 129 500 € ; Approuve le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation et autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

6) Vœu pour le maintien aux communes de leur compétence d'urbanisme

Mme le Maire expose les vœux d'un sénateur relatif au maintien aux communes de leur compétence d'urbanisme.

Mme DOUSSINT précise qu'elle a eu l'information de la vice présidente des référents du conseil général qu'en 2015 seul 6 intercommunalités seront existantes.

Mme le Maire informe que le PLU qui est en élaboration présente quelques problèmes dans sa finalité. Elle précise que lors de la réalisation du SCOT, la Communauté de communes Entre Juine et Renarde a omis d'inclure Boissy le Cutté (STRF, Allpack, ...) dans le développement économique au profit de Mauchamps et Chamarande relative à la conversion de terres agricoles en zone artisanale ou industrielle. Mme TOSTIVINT ajoute que le projet ITLM sur Mauchamp n'a pas abouti car l'entreprise ne pouvait plus attendre après la signature du SCOT et Chamarande a choisi l'option de l'artisanat plutôt que d'intégrer tous les entrepôts d'ITLM. La CCEJR s'est tournée alors vers Boissy le Cutté et le développement des terrains Allpack mais s'est rendu compte qu'ils n'ont pas été intégrés au SCOT et qu'il n'est pas possible de l'intégrer maintenant que le SCOT est terminé. Mme TOSTIVINT a été contacté par les services de l'état pour nous informer que le projet de PLU en l'état n'était pas recevable car la commune a intégré le développement économique des terrains Allpack alors qu'il n'est pas inscrit dans le SCOT et que la commune doit donc revoir son projet de PLU. Elle rajoute qu'elle n'a pas inscrit à l'ordre du jour le projet du PLU car les délais ne le permettaient pas mais que lors du prochain conseil municipal il sera demandé de rapporter la délibération et revoir le projet pour l'arrêter de nouveau.

Mme DOUSSINT demande si la délibération sur le maintien aux communes de leur compétence d'urbanisme préserve la commune de refaire notre PLU. Mme TOSTIVINT précise que la délibération a pour but de se joindre à d'autres communes pour faire remonter notre mécontentement sur le sujet uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la motion pour le maintien aux communes de leur compétence d'urbanisme.

7) Subvention Association

Mme TOSTIVINT expose la demande de l'association ASBC qui a sollicité une subvention au titre de l'année 2013. Elle rappelle que pour mémoire en 2012, l'association ASBC a bénéficié d'une réduction de loyer (loyer de 250€ au lieu de 650€) et d'une subvention de 1 000€. Mme le Maire précise que c'est une association très active sur la commune qui a su fédérer plusieurs sports différents et qui évolue selon la demande des Boissillons. Mme LAUMONIER expose le montant de la ligne budgétaire du budget communal qui est de 3 000 € et précise qu'il reste la somme de 2 250 €. Mme LAUMONIER explique que l'association DEPHY n'a pas sollicité de subvention au titre de

l'année 2013 et que le conseil municipal avait décidé de conserver la somme de 150 € pour l'association mémoire de Boissy dans l'attente de la restitution des archives. Elle propose donc au conseil municipal de verser une subvention de 1 750€ à l'association ASBC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser à l'association ASBC la subvention telle que présentée ci-dessus.

Mme LAUMONIER propose au conseil municipal de rétablir le montant du loyer tel qu'indiqué sur la convention soit 650 € au titre de l'année 2013. Mr DE BONA précise qu'il est favorable à maintenir le loyer à 250€. Mme TOSTIVINT précise que les recettes de la commune vont subir une diminution d'année en année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix contre (Mr V DE BONA), 9 voix pour et 1 abstention (Mme A. DOUSSINT), décide de rétablir le montant du loyer à 650€ au titre de l'année 2013.

8) Demande Subvention au PNR en faveur de travaux d'économies d'énergie « Rue des Alouettes et Rue Georges Clémenceau »

Mme le Maire explique que dans le cadre de notre marché d'enfouissement des réseaux, la commune pourrait bénéficier d'une subvention du PNR pour les lampadaires de la rue des Alouettes et de la rue Georges Clémenceau à hauteur de 70 à 80%. Elle rajoute que les lampadaires de la rue des Vallées ont été subventionnés à 70% et que la commune aurait pu percevoir une subvention majorée de 10% si elle avait des cuves de récupérations d'eau communale. Mr OUDET précise que le PNR avait proposé d'en fournir gracieusement. Il précise également que la demande a été formulée par la commune mais que le PNR était en rupture de stock et n'en possède toujours pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français et à signer tous les actes s'y afférant.

9) Enfouissement des réseaux et aménagement voirie « rue des Alouettes, rue du Rocher Bizet, rue des Champs et rue Georges Clémenceau »

Mme TOSTIVINT explique qu'un appel à concurrence a été réalisé par la commune pour le choix des entreprises pour les deux lots du marché. Elle rajoute que les réponses ont été étudiées lors de la commission d'ouverture de plis en présence du bureau d'études et que les candidats ont été remis en concurrence. Mme le Maire expose le rapport fourni par le bureau d'études BEHC après l'étude des nouvelles propositions. Elle demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le choix des entreprises.

Mr DUMAZERT précise qu'en début de dossier, le bureau d'études avait évoqué différentes subventions possibles. Il demande à quelles subventions la commune peut donc prétendre ? Mme TOSTIVINT répond que seule la subvention de France Télécom est attendue pour l'instant mais que la commune peut demander des réserves parlementaires. Elle rajoute que si la commune rajoute l'enfouissement dans le contrat territorial il faudrait le reprendre depuis le début ce qui retarderait les travaux du contrat territorial et de l'enfouissement). Mme TOSTIVINT précise que la SICAE a bénéficié d'une subvention du conseil général concernant les travaux de Boissy le Cutté.

Mr OUDET demande si la commune peut supporter un emprunt de ce montant sans l'obligation d'augmenter les impôts. Mme LAUMONIER répond que les finances communales en l'état peuvent supporter l'emprunt.

Mme TOSTIVINT précise qu'elle a pris contact avec un conseiller bancaire qui conseille d'effectuer les travaux en deux parties, deux rues à la fois. Mr OUDET demande combien de familles sont concernées par l'enfouissement car il faudrait étudier le choix des rues dans l'intérêt général ? Mme LAUMONIER répond que le choix de la rue n'est pas fait selon le nombre d'utilisateurs et qu'il faut entretenir toutes les rues. Elle rajoute que s'il y a une rue à refaire en priorité, c'est bien la rue des Alouettes.

*** Choix entreprise lot n°1 : Enfouissement des réseaux**

Mme le Maire expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres reçues en mairie pour le lot n°1 (Enfouissement des réseaux) présenté par Mr CARRE, représentant du bureau d'études BEHC.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil de se prononcer et de valider le choix du bureau d'études pour le lot n°1 : enfouissement des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'offre de l'entreprise SOBECA/SOMELEC pour le lot n°1 : enfouissement des réseaux et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

*** Choix entreprise lot n°2 : Renforcement des voiries et trottoirs**

Mme le Maire expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres reçues en mairie pour le lot n°2 (renforcement des voiries et trottoirs) présenté par Mr CARRE, représentant du bureau d'études BEHC.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil de se prononcer et de valider le choix du bureau d'études pour le lot n°2 : renforcement des voiries et trottoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'offre de l'entreprise S.T.R.F. pour le lot n°2 : renforcement des voiries et trottoirs et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

10) Enfouissement des réseaux et aménagement voirie « rue des Alouettes, rue du Rocher Bizet, rue des Champs et rue Georges Clémenceau »

*** Autoriser Mme le Maire à négocier un emprunt**

Mme le Maire précise que le bureau d'études BEHC établit un tableau récapitulatif du coût des travaux relatifs au marché d'enfouissement soit un montant total de 775 453 € hors taxes. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser ou d'autoriser son représentant à négocier un emprunt pour la réalisation des travaux du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire ou son représentant à négocier un emprunt pour la réalisation des travaux du marché.

11) Parcelle B231

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la problématique suivante de la parcelle B 231 : Une demande de permis d'aménager a été déposée en mairie le 09 août dernier pour la création de plusieurs lots sur un terrain rue des Vignes. Lors de l'instruction du dossier, les services de la DDT nous ont fait part de l'avis du conseil général qui ne peut valider le projet en l'état et invite le pétitionnaire à se rendre propriétaire de la parcelle B231. Mme TOSTIVINT craint que la commune soit sollicitée pour une acquisition en préemption d'utilité publique, ce qui n'est pas le cas. Mrs OUDET et DUMAZERT précise que la commune n'a aucun intérêt dans l'acquisition de cette parcelle.

Mme le Maire demande l'avis des élus sur l'acquisition de la parcelle B231 avant que le pétitionnaire nous en fasse la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse l'acquisition de la parcelle B 231.

12) Délibération sur l'emplacement des structures destinées aux aménagements d'ensemble et/ou lotissements

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la problématique des structures destinées aux aménagements d'urbanisme.

Mme le Maire demande aux élus de délibérer pour que dans tout aménagement de particulier ou aménagement d'ensemble les structures destinées aux futures constructions soient obligatoirement situées sur une parcelle créée à cet effet à l'intérieur de l'alignement, que ces parcelles resteront privées et à la charge du pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande que dans tout aménagement de particulier ou aménagement d'ensemble les structures destinées aux futures constructions soient obligatoirement situées sur une parcelle créée à cet effet à l'intérieur de l'alignement, que ces parcelles resteront privées et à la charge du pétitionnaire.

13) Questions Diverses

- a) Mr OUDET souhaite informer les membres du conseil municipal que certains Boissillons brûlent leurs ordures ce qui cause des désagréments aux voisins.
- b) Mme DOUSSINT informe qu'elle a assisté à une réunion du conseil général en tant que référent développement durable et qu'elle sollicite une aide des élus pour répondre à un questionnaire sur le développement durable mis en place sur Boissy le Cutté.
- c) Mme TOSTIVINT précise qu'en 2015 la commune aura l'obligation de mesurer la qualité de l'air dans tous les édifices publics.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 22H35.

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	Absent
Mme Sylvie CHUDEAU	Pouvoir à Mr OUDET
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	Absent
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Pouvoir à Mr DUMAZERT
Mme Paule MASSON	
Mme Michelle NAPOLITANO	
Mr Marc OUDET	
Mr Roger TRILLAUD	Absent